

23 DEC. 2019



Séance du 18 décembre 2019 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Cahors, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (49)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. REDOULES Matthieu (Espère), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), M. CICUTO Daniel (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (19)

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. COLIN), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à M. SAN JUAN), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-25_18_12_2019-DE
Reçu le 20/12/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Finances

Objet : Autorisation de lancement de la procédure et signature des marchés - Groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau

A été adopté à l'unanimité

Affiché au
GRAND CAHORS le :

23 DEC. 2019



Délibération n° 25

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-25_18_12_2019-DE
Regu le 20/12/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 18 décembre 2019
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Service : Finances

Objet : Autorisation de lancement de la procédure et signature des marchés - Groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau

Mesdames, Messieurs,

Il convient de lancer une consultation pour l'achat de fournitures de bureau pour le groupement de commandes adopté par délibération en date du 30 septembre 2008 modifié par avenant du 3 juillet 2015 et passé entre la ville de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Cahors, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Cahors et le Syndicat Mixte Ouvert Cahors Sud.

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors est désignée comme coordonnateur du groupement.

La consultation sera passée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes alloti sans montant minimum et sans montant maximum d'une durée d'un an reconductible 3 fois.

Les lots sont les suivants :

- Lot 1 : Fournitures de bureau
- Lot 2 : Boîtes à archives – Lot réservé en vertu de l'article L.2113-12 du Code de la Commande Publique
- Lot 3 : Fournitures de papier

L'attribution des marchés se fera par lots séparés.

L'estimation prévisionnelle tous lots confondus et toutes années confondus est de :
230 000 € H.T.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2020 et suivants.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Affiché au
GRAND CAHORS le :
23 DEC. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-25_18_12_2019-DE
Reçu le 20/12/2019

- a- D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert par le coordonnateur du groupement de commandes ;
- b- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à conclure et à signer les marchés ainsi que tous les actes relatifs à l'exécution de ces marchés ;
- c- D'imputer les dépenses aux budgets 2020 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE